

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an.....\$3.
do do quatre mois. 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 13 Mars 1884
COURRIER

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille est en ce moment à Ottawa.

Dans le comté des Deux-Montagnes M. Beauchamp est encore seul sur les rangs. A Chateauguay, M. Quine sera le candidat conservateur contre M. Robitaille, libéral. A Trois-Rivières il y a toujours trois candidats sur les rangs.

Son Excellence le gouverneur-général a déclaré, hier, à un représentant du Free Press, que la nouvelle que des lettres de menaces avaient été envoyées à Rideau Hall et que les gardes avaient été doublées, n'était aucunement fondée.

M. Irvine, agent du gouvernement Américain, à Port Huron, a été examiné, ce matin, devant le comité de colonisation. Il a répété ce qu'il avait déjà dit à M. Lowe, que le chiffre d'immigrants fourni par lui au département des statistiques de Washington était tout simplement erroné et grandement exagéré.

D'un côté, la Patrie dit que M. Descaresses s'est engagé à voter non-conformité dans le ministère Ross, et l'a accepté comme candidat libéral dans le comté de Jacques-Cartier, de l'autre l'Étendard dit que la politique de M. Descaresses est absolument identique à celle de l'honorable M. Ross. Lequel des deux journaux dit vrai?

LA POPULATION D'ONTARIO

Nous avons donné mardi quelques extraits du rapport du ministre local de l'agriculture relative à la production des grains dans la province d'Ontario. Nous trouvons dans ce même rapport une statistique curieuse au sujet du mouvement de la population rurale et de la population urbaine.

En 1882, la population rurale était de 1,120,553 individus, tandis qu'en 1883 elle n'aurait été que de 1,114,193. Nous ignorons sur quels renseignements le ministre se base pour établir ce calcul, vu qu'il n'y a pas eu de recensement, qu'on sache, depuis 1881. Aussi, donnons nous nous-mêmes ces chiffres pour ce qu'ils valent. Quoi qu'il en soit, il ressort du rapport en question que le chiffre de la population rurale, présentement, ne serait que de 2,000 plus élevé qu'en 1872, tandis que la province compterait 15,571 cultivateurs de moins aujourd'hui qu'en 1881. Ceci indiquerait une situation assez étrange, attendu que la migration des cultivateurs dans les villes ne saurait suffire à expliquer un changement aussi marqué.

On peut juger de la marche qu'a suivie cette migration par les chiffres suivants. En 1872, la population des villes était, dans toute la province, de 374,104, en 1882 de 573,997, et en 1883 de 592,652.

Le ministre en conclut que la différence ne peut s'expliquer que par l'émigration à l'étranger, et l'exode des habitants de la province. Ce qu'il donne comme certain c'est que le chiffre de notre popula-

tion n'aurait augmenté que de 12,235 individus durant la dernière année. C'est peu de chose assurément, et si cela devait continuer ainsi, la province d'Ontario ferait assez piètre figure au prochain recensement, puisque, d'après les calculs ordinaires, le chiffre des naissances seul devrait être trois fois plus élevé.

Serait-ce que le mouvement de la population est en train de ralentir ici, dans le même temps qu'il s'accroît au Nord-Ouest? A tout événement, nous sommes sûrs que nos nationaux ne sont pour rien dans cette décroissance, et que les Canadiens-français ont continué et continuent à se multiplier aussi rapidement que par le passé, dans la province d'Ontario, comme dans les autres parties du pays.

LA SESSION

Les députés conservateurs ont tenu, hier, un caucus important, où il a été question des réclamations des provinces, de la loi des licences et du nouveau bill électoral.

Il n'y a encore rien de défini quant au premier point. Sur le deuxième, il y a tout lieu de croire que le gouvernement laissera la loi actuelle prendre son cours en attendant que les tribunaux aient décidé d'une manière positive de la validité de l'acte de 1883. Sur le troisième, on est généralement d'accord à admettre en principe que l'unification du cens d'éligibilité serait désirable à certains égards; seulement on diffère sur les détails.

A tout événement, la députation conservatrice et le gouvernement s'entendent sur la politique à suivre, et la session va probablement précipiter son cours, qui promet d'être plus paisible à la fin qu'il ne l'a été au début.

Il est à peu près certain que dans quatre semaines tout sera fini. Les travaux se termineront probablement le Jeudi Saint, 10 avril, ou le Samedi Saint, et la prorogation aura lieu le mardi de Pâques, 15 avril.

LES ASSOCIATIONS DE SECOURS MUTUELS

L'interprétation donnée par le ministre de la justice à la loi concernant les sociétés d'assurance sur la vie, a mis les associations de secours mutuels dans l'obligation de faire un dépôt au gouvernement de \$50,000 tout comme les compagnies d'assurance sur la vie, et aussi de fournir des rapports annuels de l'état de leurs affaires.

Cette obligation n'était pas inutile, car il y a eu et il peut y avoir encore, des compagnies d'assurance mutuelle dont les affaires ne sont pas conduites suivant toutes les règles de la prudence et de la justice. On a eu quelques exemples en Canada d'associations dans lesquelles les sociétaires ont perdu leur argent; aux Etats-Unis le nombre des fraudes commises par ces sociétés a été considérable.

Tout en voulant prévenir le retour de semblables malheurs, le gouvernement ne veut pas, cependant, obliger les associations qui sont de bonne foi et dont les affaires sont bien conduites, à faire le dépôt de \$50,000. C'est dans ce but que sir Leonard Tilley a présenté à la chambre le bill dont nous parlions hier. Ce bill fait une distinction entre les associations de

secours mutuels canadiennes et celles qui ont leur bureau de direction aux Etats-Unis. Toutes deux seront tenues de faire au gouvernement des rapports annuels de leurs affaires et plus souvent si elles en sont requises; mais les premières seront exemptes de faire le dépôt de \$50,000 au gouvernement si l'état de leurs affaires prouve en faveur de leur bonne administration et éloigne tout soupçon de fraude, tandis que les secondes seront tenues de faire ce dépôt à moins qu'elles n'établissent en Canada des branches spéciales avec un bureau de direction séparé.

LA SÉANCE D'HIER

Le travail fait à la séance d'hier pourrait se résumer en quelques lignes. D'abord réponses par le ministère à des interpellations de peu d'importance, puis demandes de documents de différentes sortes par les députés, et à la séance du soir, discussion et rejet de deux bills privés, celui de M. Charlton à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et de crimes de même nature, et celui de M. Casgrain à l'effet d'amender l'acte pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats publics.

M. Laury, de Montmagny, s'est opposé à la troisième lecture du bill de M. Charlton parce qu'un amendement important proposé par M. Foster n'avait pas encore été imprimé en français. Quelques députés, M. Cameron entre autres, ayant prétendu que cette règle de l'impression dans les deux langues n'était pas de rigueur pour les amendements à un bill qui avait subi sa deuxième lecture, Sir Hector Langevin a combattu cette opinion et a insisté pour que les droits de la langue française fussent reconnus. En conséquence la troisième lecture n'a pas eu lieu.

Au nombre des demandes de documents il y en a une de grande importance pour les provinces, celle qui a donné occasion à M. White, de Renfrew, de demander au gouvernement fédéral de faire représenter le Canada à la prochaine exposition forestière qui aura lieu à Edinburgh. Il est vrai que les forêts sont la propriété des provinces, et qu'il appartenait à ces dernières de faire elles-mêmes les frais d'exposition; mais, comme le fait remarquer M. White, l'expositon canadienne serait divisée en quatre ou cinq parties et n'aurait pas la même valeur que si elle était faite en un seul tout par le gouvernement fédéral. Le commerce de bois est d'ailleurs d'une assez grande importance au point de vue général de la Confédération pour autoriser le gouvernement fédéral à faire les frais nécessaires pour que le Canada soit aussi dignement représenté à l'exposition forestière d'Edinburgh qu'il l'a été à l'exposition des pêcheries.

Sir John A. Macdonald a répondu que lorsque les documents demandés seront devant la chambre et qu'ils auront été discutés, le gouvernement sera alors en mesure de dire quelle somme il entend faire voter pour cette exposition.

Un marchand de bois de Montréal a été condamné à \$5.00 d'amende et les frais pour avoir vendu un demi-cordon d'étable sur lequel il manquait environ un tiers de la mesure légale.

B. G.

Theatre a 10 cts
INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

GRANDE VENTE
Argent Comptant
STOCK MAVAUT ET LANIGAN
113 Rue RIDEAU
Acheté à 65c dans la Plastre

CONDITIONS ARGENT COMPTANT
UN SEUL PRIX
BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.

& CO.

VIEUX DE 54 ANS
L'ELIXIR
Végétal Balsamique
N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les
Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Pouxmons.

UTILISABLES ET AGREABLES
Présents de Noël!
CHOISISSEZ

Un Set de Chambre à coucher. Une étiquette. Un buffet. Une porte gazettes. Une bibliothèque. Une corniche. Meubles pour salon. Une jardinière. Table de centre. Un banc à piano. Une berceuse. Un fauteuil. Une table de toilette. Une berceuse pour balcon. Un miroir. Une chaise pour bureau. Un canapé. Une garde robe. Un ottomane. Un papier. Un petit banc pour les pieds. Un secrétaire de dame. Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez voir vous-même au
MAGASIN PALAIS DE MEUBLES,
35 RUE RIDEAU.
JACOB EBBATT,
27 octobre 1883

Theatre a 10 cts

INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

GRANDE VENTE
Argent Comptant
STOCK MAVAUT ET LANIGAN
113 Rue RIDEAU
Acheté à 65c dans la Plastre

CONDITIONS ARGENT COMPTANT
UN SEUL PRIX
BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.

& CO.

VIEUX DE 54 ANS
L'ELIXIR
Végétal Balsamique
N. H. DOWNS

UTILISABLES ET AGREABLES
Présents de Noël!
CHOISISSEZ

Un Set de Chambre à coucher. Une étiquette. Un buffet. Une porte gazettes. Une bibliothèque. Une corniche. Meubles pour salon. Une jardinière. Table de centre. Un banc à piano. Une berceuse. Un fauteuil. Une table de toilette. Une berceuse pour balcon. Un miroir. Une chaise pour bureau. Un canapé. Une garde robe. Un ottomane. Un papier. Un petit banc pour les pieds. Un secrétaire de dame. Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez voir vous-même au
MAGASIN PALAIS DE MEUBLES,
35 RUE RIDEAU.
JACOB EBBATT,
27 octobre 1883

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement de M. TACKABERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'Hôtel Russell.

GRAND
Magasin de Meubles
L. GRATTON,
Entrepreneur Meublier, Menuisier,
No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

AVIS
Bureau des Commissaires de Licences pour l'arrondissement de licences de la cité de Hull.

DIPHATHERINE
ANTI-DIPHATHERITIQUE
Spécifique contre la Diphtérie et toutes les affections de la gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

AMERS CANADIENS
TRESOR DES DYPEPTIQUES
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa.

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets d'Invention

J. COURSOLLE & Cie.,
CHARRBEE VICTORIA,
GATTAWA, Ont.

E. G. LAVERDURE
No. 90 Rue RIDEAU.
30 mars 1883